



Bis Répétita

Nouvelle agression à l'isolement de la Mc St Maur

Ce matin, vers 8h25, au quartier d'isolement de la maison centrale de Saint-Maur, lors du mouvement de douche, la personne détenue S. a proféré des insultes et des menaces à l'encontre des personnels.

Face à ces propos particulièrement injurieux et provocateurs, la gradée du secteur a pris la décision d'annuler le mouvement afin de préserver la sécurité des agents.

Lors de la réintégration en cellule de l'intéressé, qui se déroulait initialement dans le calme, la situation a brusquement dégénéré lors du démenottage lorsque la personne détenue a porté un coup de poing à travers la trappe de la porte de cellule en direction de la gradée.

À la suite de cette agression, une mise en prévention a été décidée. Durant l'intervention, le détenu a opposé une violente résistance en assénant plusieurs coups à l'aide d'une poêle et d'une fourchette, atteignant les agents au niveau de leurs tenues par coups.

Grâce au sang-froid, au professionnalisme et à la parfaite maîtrise de l'intervention par les personnels engagés, l'individu a pu être rapidement maîtrisé.

FO Justice tient à saluer et féliciter l'ensemble des collègues intervenants, qui ont fait preuve d'un calme exemplaire et d'un professionnalisme à toute épreuve face à un détenu qui voulait en découdre.

FO Justice alerte depuis plusieurs semaines la direction interrégionale sur la situation particulièrement préoccupante du quartier d'isolement, qui devient progressivement une véritable poudrière. Nous réitérons notre demande de transfert urgentement de certains détenus particulièrement virulents et meneurs, dont le comportement met quotidiennement en danger les personnels.

Il est urgent que des mesures fortes soient prises avant qu'un agent ne soit gravement blessé.

FO Justice accompagnera naturellement les collègues victimes dans l'ensemble de leurs démarches administratives et judiciaires.

La sécurité des personnels ne peut plus attendre.

FO justice ne tolère pas qu'un bleu tombe par un manque de décision de votre part.

SLP **FO Justice** Saint Maur 17.06.2026

